Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 7 juillet 2026

Le Parc naturel régional du Luberon a lancé sa feuille de route pour les 15 prochaines années



Le Parc naturel régional du Luberon a officiellement lancé sa nouvelle Charte2026-2041, le 30 juin dernier à la Maison du Parc à Apt, en présence de ses élus et du Sous-préfet de l'arrondissement d'Apt. Cette Charte guidera l'action du Parc pour les 15 ans à venir. Sa mise en œuvre coïncide avec le renouvellement du classement du territoire en « Parc naturel régional ». C'est pour les responsables et élus une nouvelle étape de l'histoire du parc qui s'écrit.

Fruit de plus de six années de travail et de concertation, la Charte 2026-2041 définit les grandes priorités du territoire : préserver la ressource en eau, accompagner la transition énergétique, protéger la

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 7 juillet 2026

biodiversité, soutenir une agriculture vivante, concilier développement économique, qualité de vie et préservation des paysages. Pour Dominique Santoni, récemment réélue présidente du Parc naturel régional du Luberon, cette charte fixe une ambition commune : accompagner les collectivités dans leur adaptation et construire des réponses concrètes aux grands défis environnementaux, économiques et sociaux. La Présidente a également souligné que « le Parc naturel régional n'est pas là seulement pour protéger de beaux paysages. Il est un outil, un partenaire au service des communes ; un laboratoire d'idées, un facilitateur ; un lieu où l'on construit ensemble des réponses concrètes aux enjeux de demain. Car les défis que nous avons devant nous dépassent largement les frontières de chacune de nos communes. »



©Didier Bailleux : L'Echo du Mardi

Le lancement de la nouvelle Charte a aussi été l'occasion d'accueillir au sein du parc deux nouvelles communes : La Motte-d'Aigues et Revest-du-Bion.Un panneau « Commune du Parc » leur a été remis,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 7 juillet 2026

pour l'installer à l'entrée de la commune. Aujourd'hui, le Parc du Luberon rassemble 77 communes, 5 intercommunalités, 2 Départements et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« J'ai toute confiance dans la capacité du Parc à convaincre ces communes qui ne sont pas encore adhérentes »

***Éric Pierrat*, sous-préfet de l'arrondissement d'Apt**



©Didier Bailleux : L'Echo du Mardi

De son côté, Jean Aillaud, conseiller régional représentant le président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, a reprécisé la vocation d'un Parc naturel régional et le rôle de la Région : « Le classement en Parc naturel régional distingue des territoires ruraux habités présentant un

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Didier Bailleux le 7 juillet 2026

patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable, mais repose surtout sur un projet partagé entre les acteurs locaux. […] La Région joue un rôle central dans cette dynamique. Elle copilote la procédure de renouvellement et est partenaire du Parc dans la mise en œuvre de ses actions. »

Enfin, Éric Pierrat, sous-préfet de l'arrondissement d'Apt, a rappelé l'intérêt d'être dans un Parc naturel régional, a invité les 23 communes qui n'ont pas encore adhéré à rejoindre le Parc : « Je voudrais signaler la qualité et l'ampleur du travail d'élaboration et de concertation qui a été orchestré par le Parc pour aboutir au renouvellement de cette Charte depuis 2019. […] J'ai toute confiance dans la capacité du Parc à convaincre ces communes qui ne sont pas encore adhérentes. […] Le Parc, parce que je l'ai vu à l'œuvre, c'est de l'ingénierie et de l'expertise, qui permettent d'aider des petites communes à pouvoir réaliser un certain nombre de projets. »

Un coffret Charte a été remis aux élus présents, contenant des documents officiels de référence et applicables pendant les 15 prochaines années, et notamment le rapport de Charte, le Plan de Parc, la notice du Plan, les statuts du syndicat mixte.

L'essentiel de la Chartre 2026-2041
La Charte 2026-2041 du Parc naturel régional du Luberon répond à une ambition : anticiper les évolutions environnementales, sociétales et climatiques afin de les atténuer et/ou de s'y adapter, en mettant en place des solutions pour parvenir à laisser à nos enfants des patrimoines, des ressources et des outils leur permettant à leur tour de transmettre un territoire préservé, habité et dynamique.

Elle fixe 6 grands défis pour les années à venir :
– fédérer les femmes et les hommes pour faire territoire ;
– organiser le territoire pour faire de nos singularités un atout ;
– préserver les biens communs afin d'assurer l'harmonie d'un territoire vivant ;
– promouvoir un développement éco-innovant valorisant les ressources et les talents locaux ;
– généraliser des modes de vie résilients, sources de bien-être pour respirer mieux _ être un passeur de relais pour transmettre les cultures du territoire.
Consulter l'essentiel de la Charte : www.parcduluberon.fr/lessentiel-charte